

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-298
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

OBJET :
CONVENTION
SENSIBILISATION
AUX PREMIERS
SECOURS AVEC
L'UDSP11

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 20/11/2025
Publié le **21 NOV. 2025**
ID : 011-211100763-20251117-DB2025298-DE

La sensibilisation à la prévention des risques et l'enseignement des règles générales de sécurité pour une éducation à la responsabilité répondent à des exigences éducatives de sécurité civile et de santé publique.

La Commune souhaite s'engager à former les citoyens de demain dans une démarche de prévention active. La sensibilisation aux « gestes qui sauvent » permet d'acquérir les premiers

gestes d'urgence dans l'attente des secours. Cette sensibilisation porte sur les points suivants :

- la protection et l'alerte
- les hémorragies
- les positions d'attente
- la perte de connaissance
- l'arrêt cardiaque

Afin de garantir une intégration efficace de l'enseignement des premiers secours dans le parcours scolaire car elle nécessite une approche structurée, progressive et adaptée aux différents niveaux d'enseignements, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de conventionner avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aude - (UDSP 11).

Ces formations, seront destinées sur l'année scolaire 2025-2026 aux classes de CM 1 et CM 2 des établissements d'enseignements élémentaires publics comme privés.

Ces formations d'une durée de 3 heures, par session de 15 enfants au maximum, seront facturés à la Commune de Castelnaudary pour la somme de 20 € par élève de 10 ans et plus. Le montant maximum de formation ne pourra pas dépasser les 4 500€.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention décrite ci-dessus.

L'AUTORISE à signer la convention et tout document afférent.

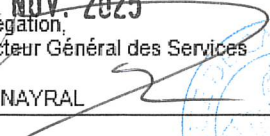
LE CHARGE de toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des formations.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame GRANIER précise que la commune poursuit et renforce son engagement en faveur de la jeunesse en les formant aux gestes qui sauvent.

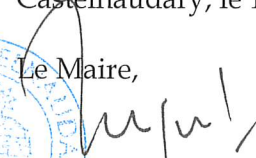
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 NOV. 2025 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 20 NOV. 2025 Par publication le : 21 NOV. 2025 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD